

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'ASIA
Le 31 octobre 2018 à 20h00 – Salle « La Faoug'rmillière » à Faoug

M. Albert Gavillet, Président du Conseil intercommunal de l'ASIA, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée, au Comité de direction et sa directrice. Le Conseil de direction des écoles est excusé.

1. Liste des présences

Une liste des présences a été signée par les délégués lors de leur arrivée. 25 délégués ont été convoqués, 20 délégués sont présents, dont aucun suppléant.

Sont excusés : MM Pascal Buache, Jean-Christophe Delafontaine, Maurizio Piazza, et Thierry Fenevrolet. Mme Mireille Mesquita est absente.

Sont présents pour le Comité de direction : Mmes Roxanne Meyer Keller et Anne-Lise Stritt, MM. Gaetan Aeby et François Haenni.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Albert Gavillet propose de modifier l'ordre du jour, soit le point 4 par l'ajout de l'élection d'un nouveau scrutateur, le point 8 par le dépôt d'un postulat, ajouter un point 9 par le dépôt d'un 2^e postulat, d'ajouter un point 10 pour la motion « Sphar et consorts » et ajouter un point 11 pour les propositions individuelles. Le nouvel ordre du jour, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mai 2018

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

4. Assermentation et installation de délégués

4a) M. Albert Gavillet fait lecture de la lettre de démission de Mme Anne-Sylvie Briguet, déléguée de la Commune d'Avenches. Suite à cette démission, la déléguée suivante est assermentée : Mme Daisy Muñoz-Küpfer. Elle est de ce fait installée en qualité de déléguée du Conseil intercommunal de l'association, et entre immédiatement en fonction, pour la durée de la législature 2016-2021.

4b) En remplacement de Mme Briguet, M. Maxime Corthésy est nommé scrutateur.

5. Communications du Comité de direction

Présentation complète en annexe.

par M. Gaetan Aeby :

Pétition déposée par M. Alain Bally

M. Aeby fait lecture de la réponse envoyée à M. Alain Bally suite à la pétition déposée par celui-ci en date du 2 juillet 2018 (*documents en annexes*).

Par Mme Roxanne Meyer Keller :

Pré et parascolaire

Mme Meyer Keller résume l'évolution de l'organisation du pré et parascolaire depuis 2016. Il est relevé que cette nouvelle organisation a augmenté l'offre du réseau.

Suite au départ de Mme Bürki, le CODIR est en réflexion quant à la future organisation hiérarchique qui sera mise en place.

Par M. François Haenni :

Transports scolaires

Après une série de constats : coûts par km des transports scolaires en augmentation, plusieurs plaintes et remarques sur la durée des transports ont été exprimées, ainsi que sur le fait que certains élèves d'un même village et du même âge sont scolarisés dans différentes localités.

Suite à ces remarques, une étude a été demandée à un géographe. Le résultat, détaillé dans la présentation annexée, démontre, d'un point de vue économique, que si les élèves sont enclassés dans l'école la plus proche de leur domicile, les coûts de transports diminueraient théoriquement d'environ 34%. Ce résultat a engendré une discussion, toujours en cours à ce jour, avec la direction des écoles dans le but d'optimiser les coûts de transport des écoliers.

Par Mme Anne-Lise Stritt :

Bâtiments et Conseil d'établissement

- S'agissant des bâtiments, de nouveaux concierges ont été engagés.
- Concernant le Conseil d'établissement, Mme Stritt relève que ce dernier ne s'est pas réuni depuis le 23 mai 2018. La prochaine réunion est agendée au 13 décembre 2018.
- Suite à la pétition déposée par M. Bally, une enquête de satisfaction concernant les 7 à 11 H a été commandée à un organe privé.

par M. Gaetan Aeby :

Halle triple de Sous-Ville à Avenches

- L'inauguration officielle de la Halle triple s'est déroulée le 22 juin 2018. Suite à cet événement, beaucoup d'échos positifs ont été entendus.
- Une procédure est en cours suite au litige avec l'entreprise générale qui a construit le bâtiment, notamment sur la qualité du terrain se situant sur le toit de la construction, ainsi que sur le plan financier.
- Le budget prévisionné pour la construction sera tenu, en tenant compte du litige, le détail des coûts de construction seront présentés lors d'un prochain Conseil, soit lorsque que le litige sera réglé.
- M. Aeby revient sur la fréquentation des réfectoires. S'agissant d'Avenches, le réfectoire accueil environs 185 élèves par jour et celui de Salavaux, environ 65 élèves par jour.
- La bibliothèque connaît une forte demande des élèves, s'agissant des cours proposés, le détail se trouve sur la présentation annexée, ainsi que les priorités pour le futur.

La parole n'étant pas demandée, M. Gavillet remercie les membres du Comité de direction et sa Direction.

6. Présentation du budget 2019 / rapport de la commission des finances / adoption

Le budget 2019, établi par le Comité de direction et sa Directrice, Mme Laurence Duvoisin, est présenté par M. Albert Gavillet chapitre par chapitre. La discussion est ouverte entre chaque chapitre.

Remarques générales :

Le total des charges budgétisées s'élève à CHF 8'428'770.50 et le total des produits est de CHF 2'442'367.--.

Le montant à répartir est d'un total de CHF 5'986'403.50 selon la clé : 50% par le nombre d'habitants et 50% par le nombre d'élèves.

Compte 1 : Conseil Intercommunal et Comité.

Mme Nicole Arzrouni demande des explications concernant l'augmentation prévue au budget du compte 190.3189.1 « Entretien site internet ». M. Gaetan Aeby informe que le site de l'ASIA a besoin d'être modernisé (inscriptions en ligne,...).

Compte 2 : Finances. Il ne suscite pas de question.

Compte 3 : Bâtiments. Il ne suscite pas de question.

Compte 5 : Formation et Jeunesse.

- Mme Nicole Arzrouni demande pourquoi rien n'est budgété au compte 500.3512 « Prestations administratives ». M. Gaetan Aeby informe qu'il s'agissait de prestations fournies par la direction des écoles pour les communes qui ont été reprises par la direction de l'ASIA.
- Mme Spahr demande quelle est la nature du compte 502.3102 « Achat d'ouvrages ». M. Gaetan Aeby informe qu'il s'agit d'une convention signée avec la Commune d'Avenches qui délègue à l'ASIA la gestion d'achat d'ouvrages pour la bibliothèque
- Mme Nicole Arzrouni demande quelle est la nature du compte 502.31.89 « Frais divers ». Mme Laurence Duvoisin informe qu'il s'agit des frais relatifs à la partie communale, qui sont ensuite remboursés par la Commune.

Comptes par nature : Ils ne suscitent pas de question.

Conclusion :

Le coût de l'élève budgété en 2018 passe de CHF 4'035.71 pour 1'186 élèves à CHF 4'717.42 pour 1'269 élèves, soit une augmentation de CHF 681.71 par élève (+ 16.89%).

M. Albert Gavillet ouvre la discussion. La parole n'étant plus demandée, le budget 2019 est soumis au vote à main levée.

Décision : le budget 2019 est accepté à l'unanimité.

7. Interpellation « Accueil des élèves durant la pause de midi à Avenches et à Salavaux »

M. Albert Gavillet informe qu'une interpellation a été déposée, intitulée « Accueil des élèves durant la pause de midi à Avenches et Salavaux », qui a été rédigée le 8 octobre 2018 par Mmes Nicole Arzrouni, Isabelle Corpataux, Céline Duran, Claire-Marie Spahr et Christelle Roduit, et MM. Jean-Pierre Annichini, Pascal Lambert, Maurice Piazza et Daniel Hodel.

Mme Nicole Arzrouni fait lecture de l'interpellation, soit :



« Interpellation 'Accueil des élèves durant la pause de midi à Avenches et à Salavaux

Depuis le 27 août 2018, date de la rentrée scolaire, le principe de la journée continue est appliqué aux élèves de 7H à 11 H qui suivent leur scolarité à Salavaux et à Avenches. La durée de la pause de midi ayant été raccourcie à 55 minutes, les élèves qui utilisent les transports publics n'ont pas le temps de rentrer à la maison pour manger.

Conformément aux prescriptions légales en vigueur, l'ASIA a mis en place deux accueils pour la pause de midi : l'un à Salavaux (pour les 7 – 8 H) et l'autre à Avenches, pour les 7 – 11 H qui y sont scolarisés.

Selon les informations récoltées, notamment auprès de parents d'élèves, la mise en place de ces accueils ne s'est pas déroulée de manière optimale et après un mois de fonctionnement, des problèmes sont encore constatés, ainsi que des questions sont toujours en suspens.

Nous avons donc l'honneur, au vu de ce qui précède, d'adresser au Comité de direction de l'ASIA les questions suivantes :

- Quelles sont les mesures mises en place pour garantir que tous les élèves, y compris ceux devant se déplacer dans Avenches, aient le temps de manger ? (1)
- Quelles sont les mesures prévues pour permettre à tous les enfants de manger assis et à l'intérieur ? (2)
- Combien de places d'accueil sont actuellement disponibles à Salavaux et à Avenches ? (3)
- Quel est le taux de fréquentation des accueils de Salavaux et d'Avenches au cours des premières semaines de fonctionnement ? (4)
- Quelle est la proportion d'élèves venant avec un pic-nic à Salavaux et à Avenches ? (5)
- Combien de micro-ondes sont à disposition des élèves à Salavaux et à Avenches ? (6)
- Combien de personnes assurent le service des repas et l'encadrement des enfants à Salavaux et à Avenches ? (7)
- Un accès aux carafes d'eau est-il garanti à tous les enfants fréquentant le réfectoire d'Avenches ? Sinon, pourquoi pas et quelles en sont les conditions d'accès ? (8)
- De quelle manière le contrôle des présences des élèves inscrits, ou pas, à Salavaux est-il effectué ? (9)
- De quelle manière et sur quelle base la facturation aux parents des repas servis à Salavaux est-elle effectuée ? (10)
- Est-il possible d'accéder au réfectoire – sans inscription - avec un pic-nic à Salavaux ? (11)
- Quel est le taux de fréquentation de la bibliothèque et de la salle de gymnastique à Salavaux et à Avenches ? (12)
- Une enquête de satisfaction auprès des élèves et des parents concernant la qualité, le coût des repas, les souhaits des parents et des élèves et auprès des enseignants est-elle prévue ? (13)

Compte tenu du caractère urgent des questions, des réponses orales sont déjà souhaitées lors du conseil du 31 octobre 2018. Si nécessaire et utile, des compléments pourront être apportés par écrit ultérieurement. »

M. Albert Gavillet ouvre la discussion.

M. Gaetan Aeby informe que, suite à cette interpellation, une réponse écrite complète sera faite ultérieurement. Néanmoins, il répond déjà à plusieurs points, soit :

- (1) Une place pour tous les élèves est garantie,
- (2) Une place pour tous les élèves est garantie,
- (3) Les réfectoires peuvent accueillir 280 élèves à Avenches et 96 à Salavaux,
- (4) Les chiffres ont été présentés lors des communications du CODIR en début de séance,
- (5) Idem
- (6) 12 micro-ondes sont à disposition à Avenches et 3 à Salavaux,
- (7) 4 personnes encadrent les repas à Avenches et à Salavaux, ainsi que le traiteur,
- (8) Des carafes d'eau sont mises à disposition des élèves et ceci gratuitement,
- (9) Il n'y a pas de contrôle lors des repas,



- (10) Sur vérification des repas servis,
- (11) Oui, il est possible d'accéder au réfectoire avec un pique-nique,
- (12) Les chiffres ont été présentés lors des communications du CODIR en début de séance,
- (13) Une enquête a été mise en place, mais pas auprès des enseignants (pas du ressort de l'ASIA).

Mme Céline Duran ne comprend pas le système du contrôle des présences ainsi que la facturation. Mme Duvoisin explique que les surveillants contrôlent les présences des élèves. Les menus sont commandés à l'avance, ce qui est un moyen de contrôle. Mme Céline Duran demande à quelle fréquence les repas seront facturés. Mme Duvoisin informe qu'ils seront facturés 3 à 4 fois par année scolaire.

La parole n'est plus demandée.

8. Postulat « Réalisation d'une enquête de satisfaction et des besoins auprès des parents d'élèves »

M. Albert Gavillet informe qu'un postulat a été déposé, intitulé « Réalisation d'une enquête de satisfaction et des besoins auprès des parents d'élèves », qui a été rédigé le 8 octobre 2018 par Mmes Christelle Roduit, Isabelle Corpataux, Claire-Marie Spahr, Nicole Arzrouni, Céline Duran et Coraline Sandoz-Otheneret, et MM. Jean-Pierre Annichini, Pascal Lambert, Maurice Piazza, Daniel Hodel, Dominique Bréa et Sylvain Godel.

Mme Christelle Roduit fait lecture du postulat, soit :

« Postulat « Réalisation d'une enquête de satisfaction et des besoins auprès des parents d'élèves »

À la suite de l'entrée en vigueur du nouvel horaire scolaire à la rentrée 2018-2019, les élèves de 7 H à 11 H des communes de Cudrefin, de Faoug, de certains villages des communes de Vully-les-Lacs et d'Avenches n'ont plus le choix de rentrer à leur domicile au moyen des transports publics durant leur pause de midi. Seuls les enfants résidants en ville d'Avenches et les 7-8H résidants à Salavaux gardent le libre choix de rentrer chez eux à midi.

Afin d'accompagner l'introduction de l'école à journée continue, l'ASIA a mis en place deux accueils de midi : l'un à Salavaux destiné aux élèves de 7-8 H et l'autre à Avenches à l'attention des élèves de 7 H à 11 H.

Parallèlement à la mise à disposition d'un réfectoire, de la fourniture de repas chauds et froids, un accès surveillé aux bibliothèques, ainsi qu'à la salle de gymnastique, sont offerts aux élèves tant à Avenches qu'à Salavaux.

La mise en place de ces mesures n'a fait pas l'objet d'une analyse préalable des besoins et attentes des parents. Elles sont maintenant en vigueur depuis plus d'un mois. Il paraît dès lors pertinent de s'assurer par le biais d'une enquête que la mise en application de celles-ci est bien en adéquation avec les besoins et les attentes des familles et des enfants concernés. Afin d'avoir une vue globale de la situation actuelle et future, il serait utile d'élargir l'enquête à l'ensemble des parents d'enfants scolarisés dans les écoles d'Avenches et environs.

Les résultats de ces enquêtes, détaillés par communes de provenance, lieu d'habitation, cycle scolaire et lieu de scolarisation, pourraient servir de base à la planification de la prochaine année scolaire et permettre d'anticiper les besoins des prochaines années.

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons au conseil intercommunal de l'ASIA d'adopter le postulat suivant:

Nous invitons le comité directeur de l'ASIA à :

- réaliser une enquête de satisfaction élargie destinée aux parents d'élèves de la 7H à la 11 H dont leur(s) enfant(s) est/sont concerné(s) par la fréquentation des réfectoires de Salavaux et Avenches,

- effectuer un sondage quant aux attentes et besoins en matière d'accueil auprès de tous les parents d'élèves du cercle scolaire de la 1H à la 11H,
- présenter les résultats détaillés, tels que définis ci-dessus, de ces enquêtes à l'Assemblée intercommunale de l'ASIA au début du printemps 2019. »

M. Albert Gavillet ouvre la discussion.

M. Alexandre Grebien demande si cette motion a toujours lieu d'être vu les communications du CODIR en début de séance.

M. Gaetan Aeby relève qu'une enquête est déjà prévue suite à la pétition déposée par M. Bally, mais qu'une enquête telle que demandée dans le postulat engendrerait un coût trop élevé.

Mme Claire-Marie Spahr relève que les modifications des horaires de classe n'avaient pas été prévues lors de l'établissement du budget 2018.

M. Gaetan Aeby relève encore que si une étude complète est effectuée, il faut autoriser la CODIR à dépasser le budget et que le délai fixé au printemps 2019 ne sera certainement pas tenu.

Mme Isabelle Corpataux pense que l'ASIA doit se donner les moyens d'approfondir l'étude.

M. Maxime Corthésy ne pense pas qu'il est nécessaire d'engendrer un surcoût pour une telle étude.

M. Gaetan Aeby informe que le CODIR s'est engagé vis-à-vis des pétitionnaires à établir une étude pour les 7 à 11 H et par la suite de mener une enquête concernant les 1 à 6 H.

Mme Céline Duran relève qu'il est important d'évaluer les besoins des élèves et d'intégrer la prise en charge des mercredis après-midi.

M. Gaetan Aeby informe que la prise en charge du mercredi est une exigence du canton.

Mme Isabelle Corpataux pense qu'une étude complète engendrera moins de coût que de la faire en deux temps.

La parole n'étant plus demandée, le postulat « Réalisation d'une enquête de satisfaction et des besoins auprès des parents d'élèves » est soumis au vote à main levée.

Décision : le postulat est accepté à la majorité, un contre et cinq abstentions.

9. Postulat « Elaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas »

M. Albert Gavillet informe qu'un postulat a été déposé, intitulé « Elaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas », qui a été rédigé le 8 octobre 2018 par Mmes Christelle Roduit, Isabelle Corpataux, Claire-Marie Spahr, Nicole Arzrouni, Céline Duran et Coraline Sandoz-Otheneret, et MM. Jean-Pierre Annichini, Pascal Lambert, Maurice Piazza, Dominique Bréa et Sylvain Godel.

M. Dominique Bréa fait lecture du postulat, soit :

« Postulat « Elaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas »

L'entrée en vigueur des nouveaux horaires 2018-2019 des élèves de 7 à 11H scolarisés à Avenches et à Salavaux a soulevé de nombreux questionnements. Notamment sur l'équité entre les résidents des différents villages du cercle scolaire.

En effet, avec l'entrée en vigueur de ce nouvel horaire, de nombreux élèves se trouvent dans l'impossibilité de rentrer chez eux durant la pause de midi en raison du manque de temps et de l'absence de corrélation avec les horaires de transports publics.

Afin d'accompagner l'introduction de l'école à journée continue, l'ASIA a mis en place deux accueils de midi : l'un à Salavaux destiné aux élèves de 7-8 H et l'autre à Avenches à l'attention des élèves de 7 H à 11 H. Dans le cadre de cet accueil, les élèves ont la possibilité d'acheter dans le réfectoire un repas chaud au prix de CHF 9.-, un repas froid au prix de CHF 7.50 ou encore des sandwiches. Il est également possible d'arriver avec un pic-nic.

Pour une famille comptant 2 enfants obligés de fréquenter l'accueil de midi à raison de 4 jours par semaine, l'achat de repas chauds représente une dépense de CHF 72,- par semaine, soit CHF 288,- par mois. Un tel montant peut mettre certaines familles en difficulté.

Dans ce contexte, nous rappelons que la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) du 7 juin 2011 prévoit, à l'article 30, al. 1, l'allocation d'une indemnité aux élèves qui, à cause de l'éloignement de leur domicile, de l'horaire des transports publics ou de celui de l'enseignement ne disposent pas de 30 minutes au moins pour prendre leur repas de midi à domicile. Cette disposition est reprise à l'article 24, al. 2 du Règlement d'application de la LEO (RLEO) du 2 juillet 2012.

Nous signalons qu'il existe dans la Broye vaudoise des communes qui versent aux parents d'enfants obligés d'utiliser le réfectoire scolaire une indemnité. Ces communes se basent sur le Règlement cantonal concernant les indemnités pour frais de transport et de pension des élèves de la scolarité obligatoire (RI-TP) du 16 juillet 1986, toujours en vigueur. Ce règlement prévoit, à l'article 11, une indemnité pour les élèves empêchés de rentrer à la maison pour le repas de midi et fixe, à l'article 22, celle-ci à CHF 3,- pour un repas pris dans un réfectoire.

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons au conseil intercommunal de l'ASIA d'adopter le postulat suivant :

Nous invitons le comité directeur de l'ASIA à établir, d'ici au printemps 2019, un projet de règlement interne qui définisse les conditions d'octroi et le montant des indemnités à allouer aux élèves en application de l'article 30 de la LEO du 7 juin 2011 et de l'article 24 de son règlement d'application du 3 juillet 2012. »

M. Albert Gavillet ouvre la discussion.

M. Alexander Grebien s'inquiète des charges grevées à la Commune d'Avenches et se demande quelle est la clé de répartition entre les communes.

M. Gaetan Aeby informe qu'il sera répondu à la question de M. Alexander Grebien lors d'un rapport du CODIR.

M. Maxime Corthésy se demande s'il est vraiment de la compétence du Conseil intercommunal de se positionner sur un tel règlement et non les Communes ?

M. Gaetan Aeby informe que le rapport sera établi par le CODIR de l'ASIA afin d'alléger le travail des communes.

La parole n'étant plus demandée, le postulat « Elaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas » est soumis au vote à main levée.

Décision : le postulat est accepté à l'unanimité.

10. Motion « Claire-Marie Spahr et consorts concernant la mise en place de nouveaux horaires et accueil de midi

M. Albert Gavillet demande à Mme Claire-Marie Spahr, qui avait déposé une motion le 18 mai 2018 intitulée « Claire-Marie Spahr et consorts concernant la mise en place de nouveaux horaires et accueil de midi », si celle-ci est toujours maintenue.

Au vu du gros travail effectué par la CODIR, Mme Claire-Marie Spahr informe qu'elle retire sa motion mais regrette le manque de communication entre la CODIR et la motionnaire.

M. Albert Gavillet propose de retirer la motion suite à l'interpellation et les postulats déposés ce soir.

11. Propositions individuelles et divers

- M. Maxime Corthésy félicite la CODIR pour ne pas baisser les bras s'agissant du conflit avec l'entreprise générale mandatée pour la construction de la halle triple. M. Albert Gavillet félicite également la CODIR à ce sujet.
- Mme Christelle Roduit demande le positionnement du CODIR s'agissant d'élèves qui se trouveraient face un transport public annulé. Mme Laurence Duvoisin informe que suite à un récent incident, elle a été avertie rapidement et le transport des élèves a été remplacé. Mme Laurence Duvoisin propose que les élèves appellent soit leurs parents, soit l'école.
- M. Alexander Grebien propose à la COGEF de se retrouver après le Conseil afin de s'organiser pour leurs prochaines réunions.
- M. Gaetan Aeby fait lecture de la définition du postulat, soit : le postulat est une invitation au CODIR d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport.
- M. Christophe Gujer, Municipal à Faoug, invite les délégués pour un apéro après le Conseil.

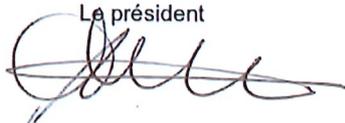
M. Albert Gavillet rappelle la date du prochain Conseil intercommunal qui est fixée au **22 mai 2019**, à 20h00, au Pavillon du Camping à Cudrefin. Il remercie de prendre note de la séance d'automne 2019 qui aura lieu le **30 octobre 2019** à 20h00 à la salle de paroisse de Cotterd.

Il invite l'assemblée à la verrée offerte par la commune de Faoug à l'issue de la séance.

Les débats étant clos, M. Albert Gavillet lève la séance, il est 21h35.

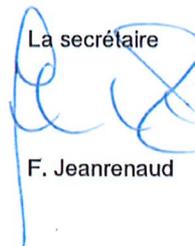
Au nom du Conseil intercommunal de l'ASIA

Le président



A. Gavillet

La secrétaire



F. Jeanrenaud

Annexes :

- Pétition déposée par M. Bally
- Réponse du CODIR à la pétition de M. Bally
- Communications du CODIR